



ARRETE N° 65/2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NIEDERHAUSBERGEN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment L2213-1 et suivants et les articles L2542-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,

CONSIDERANT :

- L'organisation de **La Niedergeoise** en date du dimanche 27 septembre 2026 de 10h à 14h,
- Le parcours prévu,
- L'impossibilité d'assurer la sécurité des participants sur le parcours de la manifestation sans prendre des mesures particulières temporaires en matière de Police de circulation,
- Qu'il est prévu la mise en place de jalonneurs aux diverses intersections tout au long du parcours,

ARRETE

Art. 1 : Pour permettre le bon déroulement de **La Niedergeoise le dimanche 27 septembre 2027** en toute sécurité, **la circulation de tout véhicule sera interdite de 9h à 13h30.**

Chemin du Fort Foch

La route est barrée depuis le croisement de la rue du Fort Foch et du chemin du Fort Foch jusqu'au bout du chemin du Fort Foch en direction de Mundolsheim.

Art 2 : Une dérogation concernant la circulation sera accordée aux organisateurs de la manifestation, aux véhicules communaux et à tous les véhicules de police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, ambulance, véhicules d'urgences EDF/GDF/SDEA etc...

Art. 3 : Les services techniques de la Commune mettront en place les éléments techniques (barrières, cônes de signalisation...) nécessaires à la sécurisation et à la signalisation des parcours au sein du ban communal de Niederhausbergen.

Art. 4 : Le présent arrêté peut être contesté par un recours administratif ou contentieux dans un délai de 2 mois à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 6 : Cet arrêté sera transmis pour ampliation à :

- Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Service des Voies Publiques - Eurométropole de Strasbourg,
- Monsieur le Maire de la Commune de Mittelhausbergen,
- Madame la Maire de la Commune de Mundolsheim,
- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers-Centre Ouest,

Fait à Niederhausbergen,
Le 1^{er} septembre 2026

Le Maire,



Jean Luc HERZOG